

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT LUDOTHÈQUE

ACCÈS AUX SERVICES

Abonnement

L'abonnement est nominatif, la contribution est de 5 euros, pour une durée de 1 an.

Tous les abonnés bénéficient des mêmes droits :

- Emprunter un jeu pour une durée de **trois semaines**
- Rendre le jeu lors des permanences du café-ludothèque

RESPONSABILITÉS DES EMPRUNTEURS (DURABILITÉ)

Les jeux sont des **ressources partagées** confiées à la bienveillance de chacun. Les abonnés s'engagent à :

- Transporter les jeux avec soin et les disposer délicatement
- Jouer avec les mains propres
- Éviter les activités salissantes à proximité des jeux (manger, peindre, arroser les plantes, cuisiner, etc.)
- Rapporter le jeu dans les 3 semaines après la date d'emprunt (prévenir en cas de retard).
- Vérifier le matériel avant le retour pour signaler tout dommage ou manquement (prévenir si la vérification n'a pu être faite.)
- Signaler tout problème aux permanents (matériel abîmé, pièces perdues)

****Important**** : Les dégâts et pertes arrivent à tout le monde.

L'essentiel est d'en ****informer les responsables**** pour pouvoir procéder à une réparation, un remplacement ou une commande de matériel manquant.